

**ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES
DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS
DU JEUDI 28 JUILLET 2016
3^{ème} TOUR**

CONFORMEMENT AUX ARTICLES 13, 14, 15 ET 16 DU REGLEMENT N° 05/CM/UEMOA RELATIF A L'HARMONISATION DES REGLES REGISSANT LA PROFESSION D'AVOCAT DANS L'ESPACE UEMOA ET DU REGLEMENT INTERIEUR, **UN TROISIEME TOUR DES ELECTIONS DE RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE AURA LIEU LE JEUDI 28 JUILLET 2016.**

L'ELECTION AURA LIEU AU SCRUTIN SECRET UNINOMINAL A LA **MAJORITE RELATIVE** DES SUFFRAGES DES MEMBRES PRESENTS ET CEUX AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

L'ELECTION VA PORTER SUR DEUX (02) SIEGES A POURVOIR :

- Le 1^{er} POUR UN MANDAT D'UNE DUREE DE TROIS (03) ANS RENOUELABLE.
- LE 2^{ème} POUR UN MANDAT D'UNE DUREE DE DEUX (02) ANS AFIN DE TERMINER LE MANDAT DE MAITRE MBAYE GUEYE, ELU BATONNIER.

L'ELECTION AURA LIEU **LE JEUDI 28 JUILLET 2016 DE 10 HEURES, A 13 HEURES** AU PALAIS DE JUSTICE, LAT DIOR, DANS LA SALLE DES AVOCATS, AU BÂTONNAT.

SONT ELIGIBLES :

TOUT MEMBRE SORTANT.

TOUT AVOCAT INSCRIT AU TABLEAU DEPUIS AU MOINS SEPT (07) ANS ET A JOUR DE SES COTISATIONS 2015.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORDRE

MAITRE IBRAHIMA NDIÉGUENE

